



**AVIS PUBLIC**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS**

**SÉANCE DU CONSEIL DU 02 FÉVRIER 2022**

**ATTENDU** la directive du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) émise en décembre 2021, les séances de conseils doivent à nouveau se tenir à distance autant pour les élus que pour le public en raison de pandémie liée à la Covid-19.

**EN CONSÉQUENCE**, la séance ordinaire du conseil du 02 février 2022 par voie de visioconférence;

**QUE** la séance sera diffusée dès que possible sur le site internet de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs;

**QUE** la séance sera diffusée dès que possible sur La câblodistribution de Notre-Dame-des-Monts  
De plus, considérant l'arrêté ministériel 2020-029, autorisant les conseils municipaux à siéger par voie de visioconférence, le public ne sera pas admis et il est invité à poser ses questions via l'adresse courriel à [info@saintaimedeslacs.ca](mailto:info@saintaimedeslacs.ca).

Vous pouvez consulter le projet d'ordre du jour de la séance sur le site internet sous l'onglet *séance du conseil*.

DONNÉ à Saint-Aimé-des-Lacs  
Ce deux (2<sup>e</sup>) jour du mois de février 2022.

---

Lise Lapointe  
Directrice générale